# 7863 - Peut-on sengager dans le jeûne des six premiers jours de Shawwal alors quon a un jeûne obligatoire à rattraper ?

**question**

Question : Voici une personne qui a raté le jeûne de dix jours du Ramadan pour une excuse acceptable. Il veut (avant de rattraper le jeûne manqué) jeûner les six premiers jours de Shawwal dans lespoir dobtenir la récompense de celui qui a jeûné la totalité des jours de Ramadan et y a ajouté 6 jours de Shawwal  est devenu comme quelquun qui a jeûné tout le temps. Quen est-il ? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Il appartient à seul Allah de déterminer la récompense des œuvres accomplies par Ses serviteurs. Cest le domaine réservé dAllah, le Puissant, le Majestueux. Allah ne prive de sa récompense Son serviteur qui sévertue à faire de bonnes uvres. Cest ce quIl entend indiquer dans Ses propos : Nous ne ferons pas perdre sa récompense à celui qui aura bien uvré . Le devoir de celui qui a un jeûne à rattraper est de leffectuer dabord avant de sengager dans le jeûne des six jours de Shawwal, car il ne doit faire succéder le jeûne de six jours à celui de Ramadan que sil a complété le Ramadan.

C’est Allah qui assiste

Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.